

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION

OBJET : Création d'une entrée charretière – 18 Rue aux Cailles

Le Maire de la Commune d'EPREVILLE,

Vu le Code de la Route, notamment son article R411.8,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n° 96.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande présentée par Madame Océane DUBOCAGE domiciliée au 18 Rue aux Cailles 76400 EPREVILLE pour réaliser des travaux de terrassement afin de créer son entrée charretière

ARRETE

Article 1 : Madame Océane DUBOCAGE est autorisée à entreprendre les travaux suivants :

Terrassement pour création d'une entrée charretière au 18 Rue aux Cailles à compter du 8 Mai 2026 et pour une durée de 2 jours calendaires,

Article 2 : La route sera barrée au niveau du 6 Rue aux Cailles et du croisement de la Route des Ifs et de la Rue aux Cailles

Une déviation sera mise en place par le lotissement « La Résidence Les Coquelicots selon le plan annexé à cet arrêté,

Article 2 : Madame Océane DUBOCAGE s'engage à prévenir les riverains de la rue aux Cailles ainsi que ceux de la Résidence Les Coquelicots par un mot laissé dans la boîte aux lettres les prévenant que la Rue aux Cailles sera barrée le 8 et le 9 Mai 2026,

Article 3 : Des panneaux réglementaires seront mis en place à une distance suffisante par Madame Océane DUBOCAGE pour prévenir des travaux.

Le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier.

Article 4 : Le chantier sera considéré comme terminé une fois le récolement des travaux et la remise en parfait état du site constaté par un représentant de la mairie.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté adressée à

- Madame Océane DUBOCAGE

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VALMONT

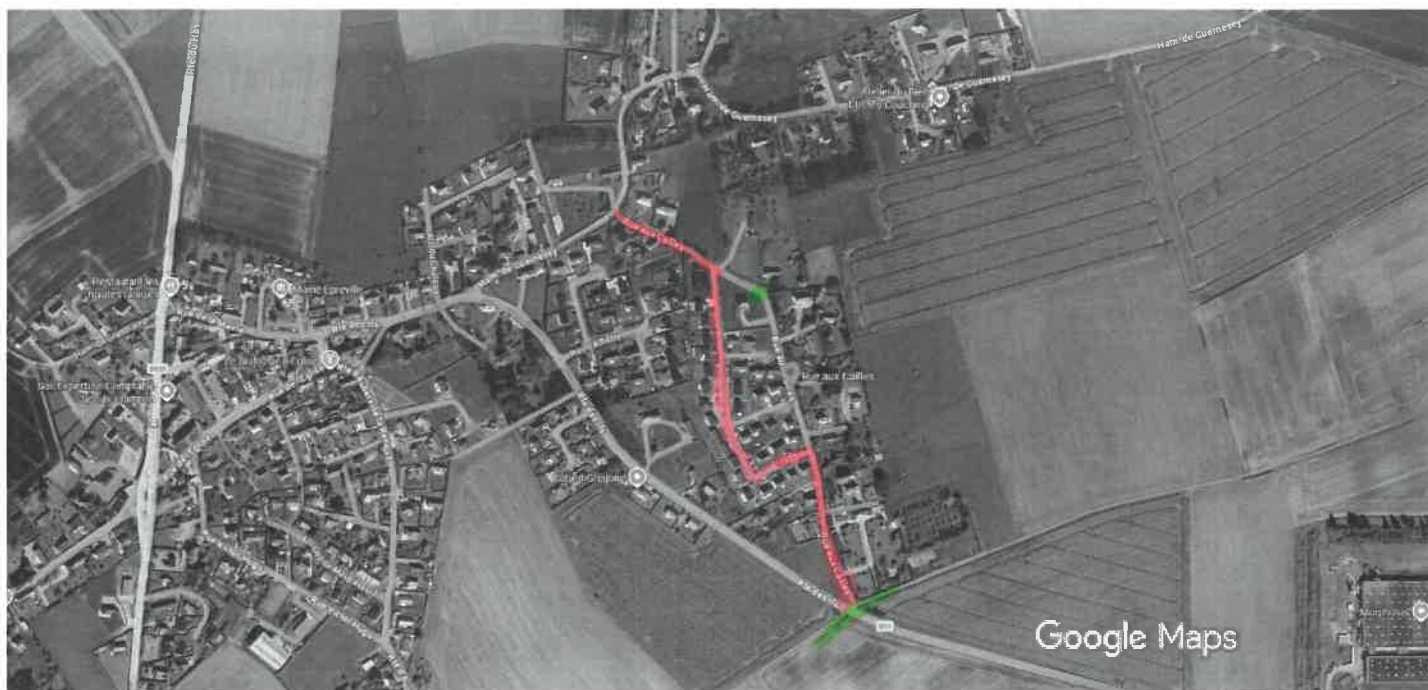
Fait à EPREVILLE, le 25 Mars 2026

Le Maire, Pascal DONNET



Google Maps

Rue aux Cailles



Images ©2026 Airbus, Images ©2026 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2026 100 m



 Déviation

 Panneaux Route Barrée

Rue aux Cailles



Itinéraires



Enregistrer



À proximité

Envoyer
vers un
téléphone

Partager



76400 Épreville